

REGLEMENT INTERCLUBS AINEES-VETERANS : SAISON 2024/2025

1) Les championnats interclubs des aînées et des vétérans sont placés sous l'autorité exclusive de la Commission provinciale namuroise des vétérans (CPNV).

* Il y a un interclubs des vétérans par catégorie d'âge (V40, V50, V60, V65, V70, V75, V80) et également un interclubs des aînées par catégorie d'âge (A40, A50, A60, A65) qui seront mis sur pied cette saison sportive.

NB : les joueurs ne peuvent participer qu'à un seul interclubs en vétérans, les joueuses ne peuvent aussi participer qu'à un seul interclubs en aînées (V40, V50, V60, V65, V70, V75, V80 // A40, A50, A60, A65).

2) Les phases éliminatoires V40 / V50 auront lieu le dimanche 3 novembre 2024 (1ère phase), le dimanche 01 décembre 2024 (2ième phase), le dimanche 19 janvier 2025 (3ième phase). Phase éliminatoire en V60 : 1ère phase le dimanche 01 décembre 2024, 2ième phase le dimanche 19 janvier 2025. Phase éliminatoire en V65 le dimanche 19 janvier 2025. **Les journées finales pour les VETERANS se disputeront les dimanches 02 mars 2025 et 23 mars 2025 (Les catégories pour ces deux journées seront fixées fin octobre 2024 lors de l'établissement du calendrier général). Pour les AINEES la journée finale est prévue le dimanche 08 décembre 2024 (A40, A50, A60, A65).**

3) Les diverses journées dites « phases » sont considérées comme des différentes semaines d'interclubs.

4) Les listes des forces des clubs en aînées et en vétérans reprises sur le site officiel de l'Aile francophone le 27 octobre 2024 seront, seules, prises en considération.

5) Les joueurs affiliés à un même club peuvent participer à l'interclubs (au moins 3 joueurs inscrits sur la liste des forces). Les inscriptions des « AINEES » à l'interclubs "VETERANS" sont autorisées même si elles sont aussi inscrites à l'interclubs "AINEES".

Lors des phases éliminatoires et finale, un joueur peut être remplacé par un autre joueur aux conditions ci-après :

- a) Un joueur ne peut faire partie d'équipes différentes au cours d'une même journée (phase) ;
- b) La composition de base des équipes (coefficient de force) est définie par le bulletin d'inscription. Ce coefficient de force ne peut en aucun cas être dépassé au cours de l'épreuve et le respect de la liste de force (place des joueurs) est de rigueur.

6) Des poules de trois équipes seront constituées pour les phases éliminatoires. Les phases finales se disputeront soit en poules de 3 équipes soit avec 4 équipes (1/2 F., Consolation, Finale). Toutes les rencontres d'une poule de trois équipes se dérouleront simultanément suivant une grille appropriée créée par la CPNV afin d'éviter les heures d'attente pour l'une ou l'autre équipe (le repas est programmé le midi pour une fin de journée sportive prévue à une heure très décente). L'ordre des rencontres dans une poule se fera par tirage au sort. Les différents vainqueurs des poules lors des différentes phases sont qualifiés pour la phase suivante (au minimum).

7) Un coefficient de force sera attribué à chaque équipe inscrite afin d'établir des forces cohérentes lors des différentes phases de la compétition. Les clubs (le secrétaire ou le responsable vétérans) seront avertis des dates, heure et lieu pour les phases auxquelles doivent participer leur(s) équipe(s). Le début des rencontres est toujours fixé à 9h30 (**présence souhaitée des joueurs/joueuses dès 9h00**).

8) Tout forfait ou toute équipe incomplète sera sanctionné suivant le barème des amendes établi par le Comité provincial namurois. Un forfait "prévenu" pour la 1ère phase éliminatoire pourra être compensé par l'inscription d'une équipe dont la moyenne des classements est égale ou inférieure à l'équipe défaillante. Un forfait "prévenu" pour les phases suivantes sera compensé par l'inscription de la meilleure équipe ayant terminé deuxième de la phase précédente - nombre de victoires, de défaites / scores des rencontres / scores des matches et scores des points en cas d'égalité - addition des âges des participants - tirage au sort en cas d'égalité parfaite.

9) Le déroulement des rencontres est similaire à une rencontre d'interclubs dames (3 joueurs ou joueuses) soit 9 (neuf) simples et 1 (un) double : les rencontres disputées en poule vont jusqu'à l'expiration des 10 matches sauf peut-être pour la journée finale.

10) En cas d'égalité dans une poule, le départage des équipes classées ex - aequo se fera dans l'ordre classique : la victoire, les matches, les sets, les points et en dernier recours l'âge de l'équipe la plus âgée.

11) Une coupe et des petits trophées seront remis aux équipes classées 1ère. Des petits cadeaux seront remis aux 3 ou 4 meilleures équipes ayant participé aux journées finales pour toutes les catégories A./V.

12) Les interclubs Aînées et Vétérans sont placés sous le signe du « Souvenir Willy VERBESSELT » et ils entrent en ligne de compte pour le **Challenge DANDOY-SPORTS de la saison en cours**, suivant la cotation reprise au règlement ad-hoc repris au BBV.

13) Les équipes championnes provinciales « peuvent » représenter la Province de Namur aux championnats de Belgique interclubs aînées et vétérans (par catégorie d'âge) s'ils existent toujours (infos à confirmer).

14) Un club peut inscrire un nombre illimité d'équipes (A, B, C, ...) par catégorie. Rappel : les résultats sont repris sur les fiches individuelles.

15) Le fair-play est de rigueur : application de sanctions par la C.P.N.V. (éventuellement par le C.P.N.).

16) Toutes les dispositions non reprises au présent règlement seront tranchées par les Membres de la C.P.N.V. qui sont présents lors des différentes phases, éventuellement par le juge-arbitre du jour.

Au nom de la Commission
Isabelle PIETQUIN,
Présidente CPNV.

